

L'APPRENTI S'ENGAGE A

- **S'impliquer dans l'entreprise et au CFA pour réussir sa formation**
- **Communiquer des informations nécessaires à la construction du parcours de formation**
- **Exécuter les activités confiées par le maître d'apprentissage en respectant les règles de sécurité**
- **Accomplir les tâches demandées par les formateurs du CFA**
- **Respecter les modalités d'évaluation en ayant connaissance des critères**
- **Etre demandeur d'informations, d'activités pour bien progresser**
- **Renseigner (compléter) régulièrement le livret d'apprentissage et les documents de liaison afin de faire le lien entre l'entreprise et le CFA**
- **Solliciter des rencontres pour faire part des réussites, des difficultés rencontrées afin de trouver des solutions dans le but d'améliorer la formation**
- **Répondre aux enquêtes d'insertion du CFA**

L'ENTREPRISE S'ENGAGE A

- **Présenter à l'apprenti :**
 - son statut de salarié en apprentissage
 - l'entreprise, son maître d'apprentissage, l'équipe au sein de laquelle il va être intégré
 - le règlement intérieur et les consignes de sécurité
- **Prendre connaissance du règlement du lycée (voir page 2 à 4):**
- **Définir le parcours de formation de l'apprenti en partenariat avec le CFA :**
 - les activités en fonction du métier et du diplôme préparé en intégrant (respectant) les principes de sécurité et de santé
- **Participer aux évaluations des activités professionnelles en concertation avec le CFA**
- **Assurer le suivi de l'apprenti en :**
 - renseignant régulièrement le livret d'apprentissage
 - participant aux rencontres organisées par le CFA (réunions, visites...)
 - sollicitant le CFA pour adapter le parcours de formation en fonction des activités de l'entreprise
- **Accompagner l'apprenti dans sa poursuite d'étude ou son accès à l'emploi**

Le CFA S'ENGAGE A

- **Présenter à l'apprenti :**
 - les changements liés à son statut = entrée dans la vie (active) professionnelle
 - le CFA et les personnels
 - le règlement intérieur du CFA et de l'EPL qui l'accueille
 - l'équipe pédagogique qui l'encadre
 - le formateur qui assurera son suivi (réfèrent)
- **Concevoir le parcours de formation de l'apprenti en tenant compte de l'activité de l'entreprise (convention tierce entreprise) :**
 - mettre en œuvre des situations d'apprentissage intégrant les activités vécues en entreprise
 - créer des conditions pour développer les compétences en sécurité du travail
 - préparer des critères et des modalités d'évaluation en concertation avec l'entreprise
- **Proposer des activités socio culturelles**
- **Développer la citoyenneté**
- **Assurer le suivi du jeune en :**
 - utilisant les informations du carnet de liaison, le vécu en entreprise
 - structurant des échanges pour adapter le parcours de formation du jeune
- **Mettre à disposition des outils de communication pour faciliter l'accès à l'emploi et/ou à la poursuite d'études**

L'Employeur,

L'Apprenti,

Le Coordonnateur
du CFA EN 85,